

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

La Réservation :

Toute réservation devient ferme lorsque l'agence PLEIN SUD IMMOBILIER aura reçu, le dossier de réservation complété et signé ainsi que l'acompte (25% du montant de la location + frais de dossier + assurance annulation).

Le client recevra alors une Confirmation de Réservation.

Règlement du solde :

Le solde est à verser 30 jours avant le début du séjour et sans rappel de PLEIN SUD IMMOBILIER. Dans le cas d'une réservation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Dernière minute :

Pour toute réservation effectuée 30 jours ou moins avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée. Le client accepte du même fait les Conditions Générales de Location.

La caution :

Une caution de trois cents euros (3000 euros pour les villas avec piscine privée) est payable sur place, avant la remise des clés (sauf pour les arrivées en dehors des heures d'ouverture de l'agence), et restituée dans un délai d'un mois après le départ, déduction faite d'éventuelles détériorations. Si la caution se révèle insuffisante, le locataire s'engage à en parfaire la somme dans les plus brefs délais. Tout objet perdu, cassé ou détérioré devra être remplacé à sa valeur par le locataire qui s'y oblige. Pour les résidences avec bracelets piscines, une caution de 40€ par bracelet sera demandée.

Arrivée :

Les arrivées se font à l'agence PLEIN SUD IMMOBILIER le samedi entre 15h et 18h30. En cas d'arrivée tardive, il est impératif de nous contacter pour convenir d'une remise des clés en dehors des heures d'ouverture de l'agence et pour payer la caution par C.B. Aucune arrivée ne sera acceptée après 22h en été.

Départ :

Le locataire devra déposer les clés dans la boîte à lettres de l'agence le samedi matin avant 10 heures.

Si le locataire ne respecte pas l'heure limite de 10 heures,

une journée supplémentaire lui sera facturée.

L'état des lieux du départ sera effectué par le personnel de l'agence en l'absence du locataire, et ceci sans contestation de sa part.

Pour les villas avec piscine privée, l'état des lieux se fait en présence du locataire le samedi à 8h.

Nettoyage final :

Il est à la charge du locataire qui décide de le faire lui-même ou bien de régler le Forfait Ménage (sauf vaisselle) proposé par l'agence et à réserver au plus tard 48H avant le départ.

Studio / Studio Cabine	30 €
2 Pièces/2P Cabine	50 €
2 P Mezz/ 3 Pièces	60 €
Plus de 3 Pièces	75 €

Villa individuelle (voir avec l'agence)

Lors de l'Etat des Lieux de sortie, s'il est constaté que le logement n'est pas parfaitement propre, il pourra être déduit de la caution un forfait ménage pour frais de nettoyage.

Conditions d'utilisation :

Le locataire devra occuper les lieux bourgeoisement et ne rien faire de son fait, de sa famille ou de ses relations, qui puisse nuire à la tranquillité du voisinage et des autres occupants. Dans le cas d'une location en copropriété, le locataire devra se conformer, à titre d'occupant des lieux, au règlement intérieur de l'immeuble. Le logement et tout son contenu, les installations communes, sont sous l'entière responsabilité du locataire qui les utilisera avec le plus grand soin. Il est formellement interdit de jeter dans les éviers, lavabos, baignoires, WC, des objets ou matières pouvant obstruer les canalisations, faute de quoi, il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces appareils. **A l'arrivée, le locataire devra vérifier l'inventaire et signaler impérativement à l'agence toute détérioration ou manque le lendemain de son arrivé par mail ou tout autre moyen. Passé ce délai, il sera tenu pour responsable et aucune réclamation ultérieure ne sera recevable.**

La réclamation pour le ménage doit être faite le jour même à l'entrée dans le logement.

Le locataire ne pourra réclamer aucune indemnité ou réduction

de loyer si des réparations urgentes incombant au propriétaire surviennent pendant son séjour. PLEIN SUD IMMOBILIER se réserve le droit de remplacer, en cas de force majeure, un logement par un autre. Le locataire ne pourra réclamer ni remboursement ni dommages et intérêts. L'Agence ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des installations (logement, locaux communs, parking, aire de loisirs et de jeux, piscine...). L'agence aura la possibilité de résilier le contrat, sans remboursement possible, 24 h après une mise en demeure notifiée au locataire dans les cas suivants :

- si les occupants ne sont pas ceux prévus au contrat
- si le nombre d'occupants dépasse celui prévu pour le logement
- si les occupants font l'objet de plainte de la part du voisinage ou pour non respect du règlement de la copropriété.

Animaux :

Le locataire ne pourra introduire dans les lieux loués aucun animal familier sans l'autorisation écrite de l'agence et contre paiement de 25 €/semaine.

A m é n a g e m e n t d e s l o g e m e n t s :

En règle générale, un logement équipé comprend : la fourniture de la vaisselle, d'éléments de base pour préparer une cuisine simple, des couvertures, des oreillers et/ou traversins. Tout équipement supplémentaire (lave-linge, lave-vaisselle, four...) est notifié sur notre état descriptif.

Mezzanine : l'accès à une mezzanine se fait par un escalier étroit type échelle de meunier. Le toit est généralement bas.

Cabine : constitue en principe un espace non fermé, sans fenêtre.

Lits Superposés : sont destinés aux enfants de plus de 6 ans.

Piscines : il s'agit de piscines non chauffées et ouvertes durant la belle saison, de mi-juin à mi-septembre. Elles ne sont pas surveillées.

S'elles n'ouvrent pas pour une cause technique ou sanitaire, le locataire ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Le locataire déclare avoir pris connaissance de l'état descriptif de l'appartement.

Nos prix de base comprennent :

La location du logement meublé et équipé. Les consommations d'eau, de gaz et d'électricité (sauf électricité d'octobre à mai inclus) ainsi que la commission de l'agence et la taxe de séjour.

Nos prix de base ne comprennent pas :

Les frais de dossier et l'assurance annulation. Possibilité de locations diverses (draps, serviettes...) à réserver à l'avance.

Annulation :

En cas d'annulation de la réservation, l'agence retiendra :

* 90 € de frais de dossier pour toutes annulations.

* 30% (acompte) du montant du séjour si l'annulation est signifiée entre 60 et 30 jours avant la date d'arrivée dans la location, majoré des frais de dossier.

* 50% du montant du séjour si l'annulation est signifiée entre 30 et 10 jours avant la date d'arrivée dans la location, majoré des frais de dossier.

* 100% du montant du séjour si l'annulation est signifiée moins de 10 jours avant la date d'arrivée dans la location ou dans le cas de non-présentation du client, ou d'interruption du séjour, majoré des frais de dossier. Toute annulation doit être notifiée à PLEIN SUD IMMOBILIER par le client par lettre recommandée avec accusé de réception. La date de réception détermine la date d'annulation.

Assurance villégiature :

Toutes nos locations bénéficient d'une assurance annulation et responsabilité civile pour un montant de 5 % de la location net. En cas de refus, le locataire s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile **villégiature** d'un montant de 1.500.000 € pour l'immobilier et 450.000 € pour le mobilier et dégâts des eaux envers les tiers.

Attribution de compétence : Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au siège de l'agence PLEIN SUD IMMOBILIER.

SIGNATURE

pour acceptation